

**SEANCE DU 11/12/2023**

**DATE DE CONVOCATION : 05/12/2023**

**CONSEILLERS EN EXERCICE : 27**

**PRESENT(S)** : Norbert SAULNIER, Yannick TRINQUART, Patricia PERSAIS, Olivier TORTELIER, Nathalie BERTHO, Marie-Hélène AUBREE, Laurent KERIVEL, Yannick GOUGEON, Nathalie BLOMMAERT, Nathalie DREAN, Mickaël TANGUY, Fabienne HEMERY, Sylvie AGAËSSE, Karine CHEVALIER, Christophe LERAY, Aurélie SAULNIER, Martine BOUGAULT, Fabrice GAUBERT, Magali POISSON-VANNIER, Nicolas ELLEOUE

**PROCURATION(S)** : Loïc HERVOIR donne pouvoir à Norbert SAULNIER, Gwenaëlle FAURE à Karine CHEVALIER, Géraldine TRONCA à Marie-Hélène AUBREE, Jean François PLAIN donne pouvoir à Martine BOUGAULT

**ABSENT(S)** : Bruno LEROY, Ronan GUIBERT (excusé), Florence GOURMELEN

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Nathalie DREAN

**Ressources humaines 2023.12.023 SERVICE ADMINISTRATIF - SUPPRESSION D'UN POSTE PERMANENT DE REDACTEUR PRINCIPAL 1<sup>e</sup> CLASSE A TEMPS COMPLET**

Aux termes de la loi n° 84-53 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale modifiée et notamment ses articles 34 et 97, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

M. le Maire indique qu'il convient de procéder à la suppression d'un poste permanent à temps complet au service administratif (responsable des ressources humaines) sur le grade de rédacteur principal de 1<sup>e</sup> classe, suite au départ de l'agent de la collectivité au 31/12/2023. Il rappelle qu'un poste permanent à temps complet de rédacteur principal de 2<sup>e</sup> classe avait été créé. La suppression du poste vacant nécessite l'avis du CST, consulté le 08/12/2023.

Vu le CGCT,

Vu le Code général de la fonction publique,

Vu l'avis du CST du 8 décembre 2023,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- ADOPTE la proposition ci-dessus exposée, et DECIDE de supprimer l'emploi permanent suivant :  
1 agent au service administratif (ressources humaines) à temps complet, au grade de rédacteur principal de 1<sup>e</sup> classe, à compter du 01/01/2024,
- DECIDE de modifier le tableau des emplois.

Le Maire, Norbert SAULNIER



Le/La secrétaire de séance,

Certifié exécutoire  
Mis en ligne le 19/12/2023  
Le Maire Norbert Saulnier

